



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Secrétariat général à
l'immigration et à
l'intégration

DÉPARTEMENT DES STATISTIQUES, DES
ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION

Infos migrations

Étude

Numéro 27 - novembre 2011

Étudier en France : le choix de plus de 50 000 étrangers chaque année

Qui sont les étudiants étrangers ? Quels sont leur origine, leur durée d'études et leur âge à l'arrivée en France ? Il ressort de l'analyse du flux annuel deux principales modalités : complément d'un cycle largement suivi dans le pays d'origine ou cursus complet d'études en France.

Ces caractéristiques s'examinent encore par l'observation des inscrits une année donnée : niveau d'étude, type de formation. Ces étudiants sont un peu plus littéraires que scientifiques, ils sont très présents au niveau du doctorat.

Un étudiant étranger sur cinq est originaire du Maghreb

La France est le troisième pays d'accueil des étudiants étrangers après les États-Unis et le Royaume-Uni¹. En 2009, 53 000 étrangers ont obtenu un titre de séjour² pour étudier en France. Un cinquième d'entre eux est originaire du Maghreb (5 000 du Maroc, 4 000 d'Algérie et 2 700 de Tunisie). Ils sont quasiment autant à être originaires de Chine.

Le flux d'entrée fluctue entre 43 000 et 53 000 entre 2004 et 2009. La répartition par origine géographique connaît des évolutions. Les pays émergents prennent une place de plus en plus grande, au détriment des pays ayant des liens historiques avec la France, ou de forte tradition de mobilité étudiante. Les étudiants chinois sont de plus en plus nombreux, ils n'étaient que 6 300 en 2004 contre 10 100 en 2009. Le nombre d'étudiants indiens et brésiliens est également en forte hausse sur cette période, passant respectivement de 600 à 900 et de 1 200 à 1 700 entre 2004 et 2009. *A contrario*, on observe un recul des étudiants algériens (4 800 en 2004 contre moins de 4 000 en 2009), japonais (de 2 500 à 1 500) et, dans une moindre mesure, nord-américains (de 2 500 à 2 100).

Autre tendance globale qui trouve son écho ici, en 2009, 51 % des étudiants sont des étudiantes (cf. carte). En augmentation constante entre 2001 et 2007, la part des femmes a dépassé les 50 % en 2003. Mais là encore, ce rééquilibrage entre sexe cache des situations très variées selon l'origine géographique des étudiantes.

On compte 82 % de femmes pour la Russie, contre seulement 24 % pour l'Inde. En Afrique, la part des étudiantes n'est que de 39 %, alors qu'elles sont majoritaires en provenance des autres continents : 77 % pour l'Europe (hors UE et Suisse), près de 70 % pour l'Amérique du Nord et l'Océanie, 57 % pour l'Asie et 56 % pour l'Amérique Latine.

Les étudiants africains suivent des cursus longs, alors que les étudiants nord-américains ne restent qu'une année.

Les étrangers choisissant d'effectuer une partie de leurs études en France peuvent avoir des projets bien différents. Pour certains, il s'agit de compléter des études déjà entreprises dans le pays d'origine. Cette poursuite d'études peut être limitée (cursus infra-annuel ou annuel) ou plus longue. Elle peut également se dérouler dans le cadre d'une convention entre établissements étrangers et français. Pour d'autres, il s'agit de commencer des études supérieures en France sans préalable dans leur pays d'origine.

Certains obtiendront un diplôme français valorisable pour poursuivre leurs études en France ou s'y installer durablement. C'est le cas notamment des étrangers désireux obtenir le baccalauréat. D'autres retourneront dans leur pays d'origine après avoir bénéficié de l'enseignement supérieur français, les diplômes français étant reconnus dans leur pays.

1. Les étudiants internationaux : chiffres clés 2009 – CAMPUS France

2. Les titres de séjour ne concernent que les étrangers ressortissants de pays autres que ceux de l'Union Européenne, l'Espace Economique Européen, et la Suisse. Ces pays sont donc appelés "pays tiers". Le titre de séjour peut-être accordé pour différents motifs. En 2010, 188 888 titres de séjours (cartes de séjours ou visas de long séjour valant titres de séjours) ont été délivrés, parmi lesquels les 55 000 titres accordés aux étudiants.

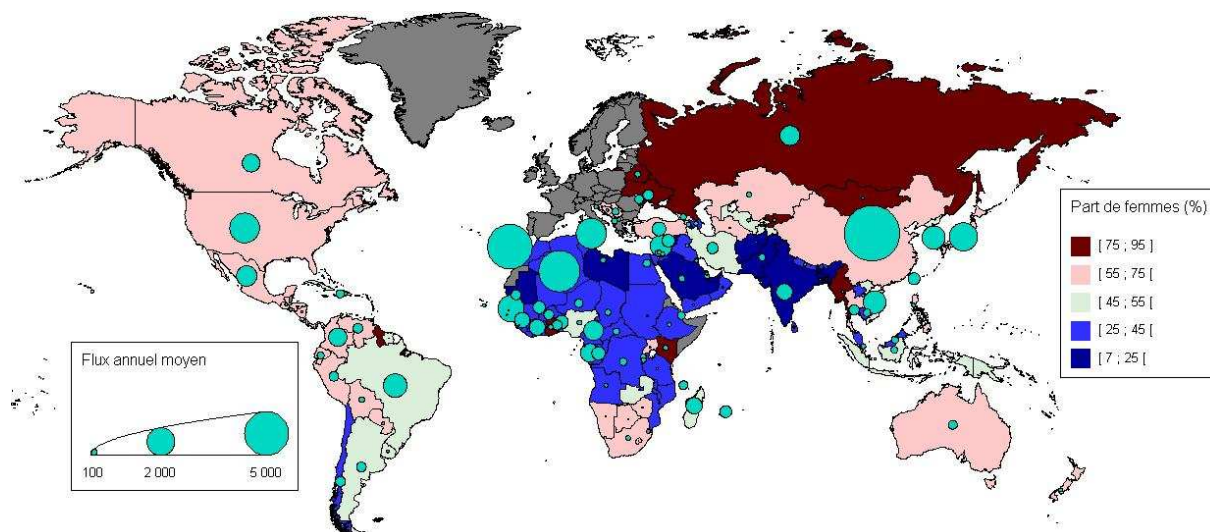
Les auteurs :

**Samuel Ménard
et
Sylvain Papon**

**Chargés d'études à
la division
« Valorisation
des sources
statistiques »
au DSED**

Contact :
**sylvain.papon@
immigration-
integration.gouv.fr**

Carte : Flux annuel moyen des entrées de 2002 à 2009 et part des femmes

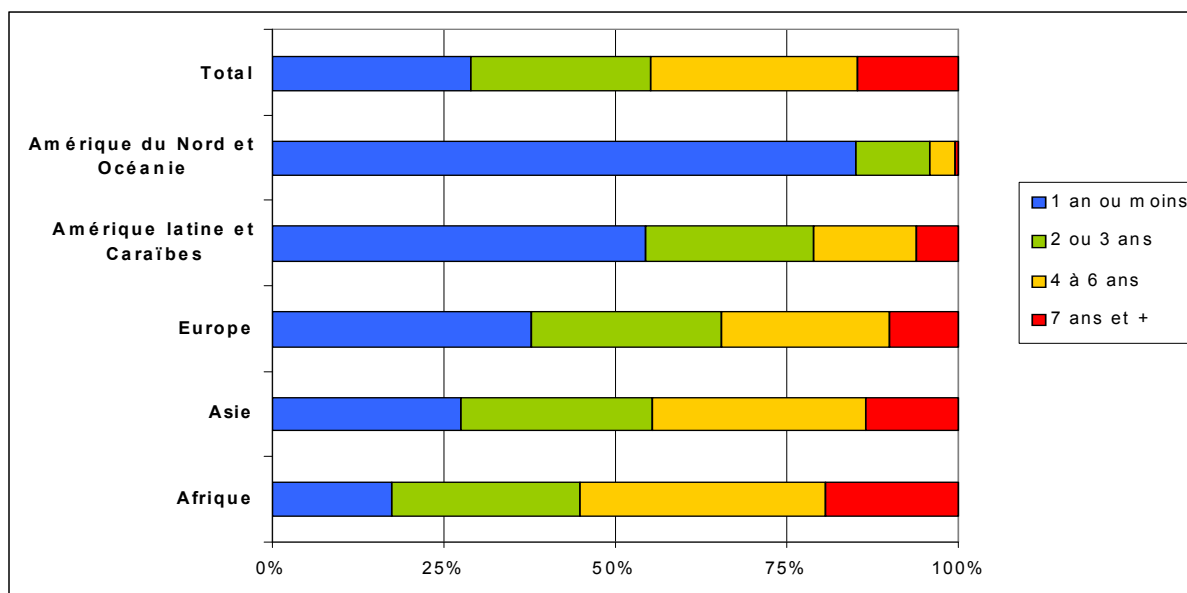


Source : AGDREF/DSED

La durée des études suivies en France est fortement liée à la nature du projet de formation supérieure. La durée moyenne d'études est de 3,6 ans³, portée par une proportion non négligeable (15 %) de parcours longs (7 ans et plus). Une durée d'étude d'un an correspond à une année de formation à l'étranger complétant un cursus suivi dans le pays d'origine. Les étudiants restant 2 ou 3 ans (25 %) suivent une formation diplômante ou cursus complet (cf. encadré 2). Les étudiants restant plus longtemps souhaitent suivre un cursus complet du baccalauréat jusqu'à leur diplôme de fin d'études. Enfin, ceux restant 7 années ou plus complètent leur formation par une thèse.

Les parcours des étudiants sont bien souvent conditionnés par leur origine géographique (cf graphique 1). Les étudiants originaires d'Amérique du Nord et d'Océanie sont très majoritaires (plus de 80 %) à ne garder le statut d'étudiant qu'une année. Près d'un étudiant africain sur cinq conserve le statut plus de 7 ans. Le passage en France se révèle n'être qu'une étape d'approfondissement ou de diversification pour les ressortissants de pays disposant d'un appareil éducatif et universitaire performant. Il représente plutôt un parcours d'études complet pour les ressortissants des pays dans lesquels l'enseignement supérieur est moins développé.

Graphique 1 : Nombre d'années d'études en France selon le continent d'origine

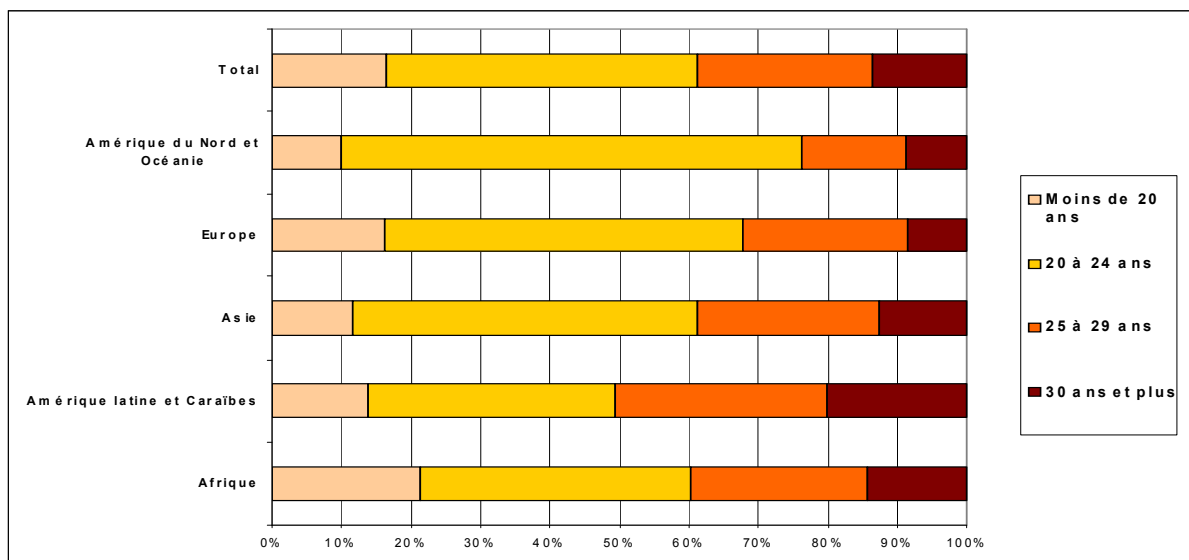


Source : AGDREF/DSED

3. Pour les étudiants qui s'établissent en France pendant plus d'un semestre, le titre de séjour obtenu est une carte renouvelable chaque année (il existe des titres pluriannuels, mais en proportions négligeables). Ce renouvellement a lieu si la poursuite d'un cursus le justifie. Ainsi, la situation administrative des étrangers admis au séjour en tant qu'étudiants une année donnée, peut être suivie chaque année. On peut donc ainsi compter le nombre d'années passées sous le statut étudiant pour chacun d'eux

Effectuer un parcours long coïncide en principe avec une entrée plus précoce sur le territoire. La part des jeunes étudiants de moins de 20 ans est ainsi plus élevée chez les Africains (21 %). Ceux-ci se destinent majoritairement à des cursus complets. La répartition des étudiants en provenance d'Amérique latine et des Antilles est plus équilibrée. En particulier, plus de la moitié d'entre eux arrive en France à plus de 25 ans (cf. graphique 2).

Graphique 2 : Age des étudiants à leur arrivée suivant le continent d'origine



Source : AGDREF/DSED

Les trois quarts des étudiants étrangers se dirigent vers l'université

En 2010-2011, 285 000 étudiants étrangers sont inscrits dans les filières d'enseignement supérieur⁴ en France. Parmi eux, 218 000 sont inscrits à l'université (dont 7 000 en IUT) soit plus des trois quarts. La majorité des autres se répartit entre les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité (17 000), les formations d'ingénieurs (15 000), les sections de techniciens supérieurs (près de 6 000 en STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles (3 000).

Les étudiants étrangers représentent 12,3 % du nombre total des étudiants. Ils sont plus nombreux à l'université (16,0 % dans les disciplines générales et de santé) et moins en STS (2,4 %), classes préparatoires (4,0 %) ou IUT (6,4 %).

Dans les universités, ces étudiants étrangers se répartissent en cursus licence (95 000), en cursus master (97 000) et en cursus doctorat (27 000). Ils sont environ 175 000 en provenance de pays tiers (hors UE principalement). En France, 41,3 % des doctorants sont étrangers. Cette proportion très élevée est caractéristique des pays très attractifs⁵ qui offrent un système d'enseignement supérieur de qualité et à l'origine d'un réseau de pays avec des liens historiques et linguistiques.

Encadré 1 : Sources : Application de Gestion des Dossiers des Ressortissants Etrangers en France (AGDREF)

L'application informatique de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France a été mise en service en 1993 (décret du 29 mars 1993). Cet outil permet aux utilisateurs des préfectures et de l'administration centrale de gérer et consulter les dossiers individuels, selon leur niveau d'habilitation, dans des bases d'informations communes.

Cependant AGDREF est utilisé avant tout comme un outil de production de documents de séjour avant d'être un véritable outil de gestion et de suivi des événements intervenant dans le séjour d'un étranger en France. L'outil a été complété en 2001 par une base dérivée destinée à la production des statistiques de l'immigration.

Nota Bene : Jusqu'au 1^{er} juin 2009, les ressortissants de pays tiers à l'UE souhaitant étudier en France pouvaient obtenir un visa leur permettant de rester sur le territoire de 6 à 9 mois, et ne devaient demander un titre de séjour auprès de leur préfecture de résidence qu'en cas de présence d'une durée supérieure. Ainsi, les étudiants ne venant suivre qu'un semestre en France, dénombrés parmi les autorisations d'entrées (visas) ne sont pas comptés parmi les titulaires de titres observés ici. Ces visas de 6 mois sont de l'ordre de 15 000 en moyenne annuelle sur la décennie.

4. Les données sont issues de la sous-direction des systèmes d'informations et des études statistiques du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles comprennent l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère (y compris Union Européenne et Suisse) qu'ils soient majeurs ou mineurs. A contrario, les données issues d'AGDREF comprennent l'ensemble des ressortissants de pays tiers à l'Union Européenne majeurs arrivés sur des motifs "Etudiants". Ceux-ci peuvent donc être inscrits dans l'enseignement secondaire (en Terminale...) ou dans des filières professionnelles (CAP, BEP...).

5. Royaume-Uni, Etats-Unis et France.

Par ailleurs, 174 000 d'entre eux ne sont pas titulaires du baccalauréat et n'ont donc a priori pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils viennent suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine. Celle-ci est validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire dans l'enseignement supérieur français.

Encadré 2 : Les cursus

Cursus licence : comprend les diplômes de licence, de licence professionnelle et les diplômes universitaires technologiques (DUT, préparés en IUT), ainsi que la première année des études de médecine et l'ensemble des diplômes de niveau inférieur ou égal à bac +3.

Cursus master : comprend le diplôme de master, les diplômes d'ingénieur, les études de médecine hors première année et l'ensemble des diplômes de niveau bac +4 et bac +5. Tout ce qui est au-delà des niveaux bac+5 se rattache aux doctorants.

Hors université : section de techniciens supérieurs (préparent un "BTS"), classe préparatoire aux grandes écoles, formation d'ingénieurs ou d'école de commerce, formation d'art ou d'architecture, formation paramédicale et sociale...

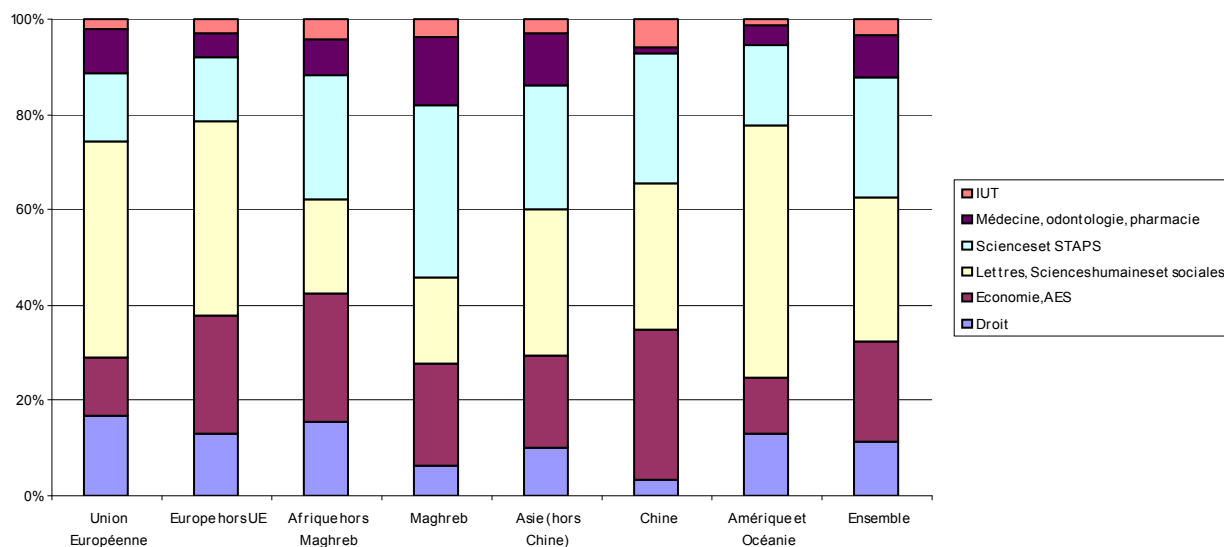
Un tiers des étudiants étrangers inscrits à l'université se dirigent vers des disciplines littéraires, un quart vers des disciplines scientifiques. Ils sont moins nombreux dans les disciplines de santé et en IUT (cf. graphique 3).

Les étudiants maghrébins se dirigent davantage vers des filières scientifiques et techniques. 54 % d'entre eux se sont en effet inscrits en médecine, en sciences, en filière d'ingénieur universitaire ou en IUT. Ils sont moins de 40 % à se diriger vers ces filières en provenance des autres régions du monde.

Les étudiants originaires d'Afrique (hors Maghreb) s'inscrivent davantage dans des filières de droit et de sciences économiques, alors que les étudiants américains et européens choisissent des filières plus littéraires.

Les étudiants chinois se démarquent des autres étudiants asiatiques par leur cursus en économie, gestion et management et leur quasi absence dans les formations de santé.

Graphique 3 : Répartition par filière et origine géographique des étudiants étrangers à l'université



Source : MESR-DGRI/DGESIP-SIES-SISE

Bibliographie

- Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche – Édition 2011
- Venir étudier en France – Observatoire national de la Vie Etudiante
- Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français – Note d'information Enseignement supérieur et Recherche 10.02

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

Secrétariat Général à l'immigration et à l'intégration
Place Beauvau 75800 Paris cedex 08
Tel : (33) 1.77.72.61.81 Fax : (33) 1.77.72.62.55

Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard

Rédacteur en chef : Gérard Bouvier

Maquette : Evelyne Coirier